Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260630-20260630007-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.
Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Céline ROUQUETTE, Isabelle RIO, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.
Absent excusé :
Secrétaire de séance : Céline LUCIENNE

Objet- Désignation correspondant incendie

En vertu de l'article D.731.14 du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le conseil municipal désigne Monsieur Noël RIVIERE en tant que correspondant incendie.

A SAINT RIEUL
Le 6 juillet 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
CÔTES-D'ARMOR

Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Céline LUCIENNE